



Règlement Intérieur

2026

BIENVENUE AU **VILLAGE NATURE ZEN.**

AFIN DE PROFITER PLEINEMENT DE VOTRE SÉJOUR ET DANS L'INTÉRÊT DE TOUS, NOUS VOUS REMERCIONS DE RESPECTER LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

1. ACCUEIL :

L'accueil est ouvert tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 15h à 18h.

2. LE SNACK/BAR :

Le bar est ouvert du 04/04 au 20/09. Pour les boissons et les glaces : de 8h30 à 12h00 et de 15h à 22h30.

Le snack est ouvert du 01/05 au 30/06 les vendredis, samedis et jours fériés de 18h30 à 21h.

Et du 01/07 au 31/08 hors soirées spéciales : de 18h30 à 21h.

3. CIRCULATION – BRUIT :

La vitesse est limitée à 10 km/h à l'intérieur du camping. Circulation interdite entre 22h30 et 8h.

Une seule voiture est tolérée par emplacement.

Le stationnement est interdit sur les voies d'accès ou les emplacements vides.

Les visiteurs sont tenus de se garer sur le parking à l'entrée du camping.

Pour la tranquillité de tous, veillez à ne pas causer de nuisance sonore en journée et respectez les emplacements voisins.

Le silence est de rigueur de 22h30 à 8h.

4. ARRIVÉES :

Les campeurs doivent effectuer le paiement de leur séjour (ou le solde) à l'arrivée, pendant les heures d'ouverture de l'accueil entre 15h et 18h.

5. DÉPARTS :

Avant 10 h pour les locations (Tentes Ecolodge, Canada, Treck, Mobil Homes, Yourtes).

Avant 12 h pour les Emplacements nus.

Pour tout départ après l'horaire prévu ci-dessus une nuit supplémentaire sera facturée.

6. VISITEURS :

Merci de nous informer si vous recevez des visiteurs. Ils seront tenus de laisser leur véhicule au parking.

Les visiteurs ne sont pas admis à la piscine.

7. PASS BIEN-ÊTRE :

Le Pass Bien-Être est une option proposée par le Village Nature Zen lors de la réservation. Ce pass permet de bénéficier d'avantages exclusifs pendant le séjour, sur les activités bien-être, proposées sur le camping en juillet et août (hors activités au tarif libre). Le Pass est nominatif et valable uniquement pour la durée du séjour. Il ne peut être cédé, échangé ou remboursé, même partiellement. Le Village Nature Zen se réserve le droit de modifier les conditions d'utilisation ou les avantages du Pass Bien-Être en fonction des besoins de la saison, sans préavis, tout en garantissant un service équivalent.

8. ANIMAUX :

Les animaux domestiques sont acceptés sur les emplacements nus mais sont interdits dans les locations (Tentes Treck, Tentes Ecolodge, Tentes Canada, Mobil Homes, Yourtes). Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégories 1 et 2) sont refusés (arrêté du 27/09/09). Les autres chiens sont admis, à condition d'avoir été déclarés à l'arrivée et sur présentation du carnet de vaccination (obligatoire à l'arrivée, arrêté du 22/01/85). Ils ne doivent pas incommoder leur voisinage par leurs aboiements et salissures. Ils devront être tenus en laisse et respecter la propreté du terrain (les propriétaires sont tenus de ramasser les déjections). En aucun cas ils ne seront laissés seuls sur l'emplacement, attachés à un arbre, dans la tente, la voiture ou la caravane. En cas de non-respect, le camping pourra prononcer l'expulsion du chien et de ses maîtres.

9. PISCINE :

La piscine est ouverte de 10 h à 19h. L'accès à la piscine est strictement réservé aux campeurs. Le règlement est affiché à l'entrée de la piscine.

Pour des raisons d'hygiène, seuls les slips de bain sont acceptés (shorts et bermudas interdits). Nous vous rappelons qu'il n'est pas permis de manger, boire ou fumer dans l'enceinte de la piscine. Afin de respecter le confort de chacun, les jeux gonflables et matelas sont interdits à la piscine. Les bombes et plongeons sont strictement interdits car dangereux !

Les enfants restent sous la surveillance et vigilance de leurs parents, les enfants seront systématiquement accompagnés de leurs parents, aucun enfants seuls à la piscine.

10. RIVIÈRES :

L'accès aux rivières est strictement réservé aux clients du camping. Parents : soyez vigilants, ne laissez pas vos enfants seuls à la rivière.

11. LA PROPRETÉ :

Veillez avec nous à la propreté et au respect des espaces à vivre en jetant vos déchets dans les espaces prévus à cet effet. Le camping pratique le tri sélectif (à l'entrée du camping).

Respectez la végétation et les arbres.

Merci de laisser également les sanitaires propres après chaque utilisation. Ne pas jeter de lingettes ou autres déchets dans les toilettes. Tout emplacement ou locatif devra être maintenu dans l'état de propreté dans lequel le campeur l'a trouvé à son arrivée sur les lieux.

12. L'EAU :

Soucieux de notre environnement, ne gaspillons pas l'eau. Les petites machines à laver individuelle sont strictement interdites. Il est interdit de laver les animaux dans les sanitaires ou de laver votre véhicule.

13. RESPONSABILITÉ :

Les parents ou représentants légaux sont entièrement responsables de leurs enfants : merci d'accompagner vos enfants aux sanitaires, à la rivière ou à la piscine.

Nous vous demandons de respecter la tranquillité de tous et de surveiller vos enfants.

Il appartient à tout campeur caravanier de souscrire une assurance pour leur caravane, camping-car, matériel et responsabilité civile (dommages survenant de son fait). La direction décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, d'incendie, d'intempéries ou d'accident survenant du fait du campeur ou d'un tiers.

14. CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

En cas d'incendie ou d'inondation, merci de suivre les consignes de sécurité et d'évacuation affichées aux sanitaires et à l'intérieur du camping. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de premiers secours se trouve au bureau d'accueil.

15. FEU DE BOIS / BARBECUES :

Par arrêté préfectoral, les barbecues (feu de bois) sont strictement interdits. Nous mettons à votre disposition 2 barbecues communs. Merci de ne pas faire de feu sur votre emplacement.

16. RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES - MÉDIATION DE LA CONSOMMATION :

Toutes réclamations relatives aux conditions du déroulement du séjour doivent être formulées sur place auprès de la réception du camping afin de permettre à celui-ci de trouver une solution aux désordres rencontrés. Tout campeur doit se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. La direction se réserve le droit de refuser un campeur ou d'expulser quiconque causerait des nuisances ou ne respecterait pas le règlement intérieur.

Règlement amiable des litiges - Médiation de la consommation : Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : Lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale. Le médiateur MCP MÉDIATION peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : www.mcpmediation.org ou par courrier MÉDIATION DE LA CONSOMMATION et PATRIMOINE - 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS



**UN GRAND MERCI À CHACUN DE VOUS POUR VOTRE RESPECT ET
VOTRE CONTRIBUTION AU BIEN-ÊTRE ET À LA SÉRÉNITÉ DE TOUS AU
VILLAGE NATURE ZEN** 